

-----  
**COMMUNE DE PIERREVILLE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JANVIER 2025**



**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil du 17 décembre 2024,
- ✓ Délibération portant sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (21 heures hebdomadaires),
- ✓ Demande(s) de subvention(s),
- ✓ Affaires et questions diverses.



**En exercice :**            12            **Présents :**            10            **Votants :**            11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à 20 h 00, le conseil Municipal de la commune de Pierreville s'est réuni à la mairie de Pierreville sous la présidence de Monsieur Thierry LEMONNIER, Maire.

**Étaient présents :** M. Thierry LEMONNIER, Mme Bernadette MARTIN, MM. Pierrick SORIN, David CASTELEIN, Mme Mélanie BESSIN, MM. Xavier COTTEBRUNE, Sylvain BULGARELLI, Yves SIMON, Mmes Nadia NOËL et Emilie LELERRE.

**Absent(s) :** Mme Laurie ROULLAND

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Désigné en application de l'article L.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Mme Mélanie BESSIN été nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

Adopté à l'unanimité des présents.

**DELIBERATION N° 2025-01 PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison de la multitude des tâches à réaliser aussi bien pour l'entretien des espaces verts, des espaces publics, et des bâtiments communaux,

Monsieur le Maire propose au conseil de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 21 h / 35 h pour seconder notre agent technique à temps complet dans la pluralité des tâches qui lui sont confiées : entretien des espaces verts, entretien du cimetière, entretien des espaces publics, entretien des bâtiments, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. A titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64111 ou 64131.

---

#### **DELIBERATION N° 2025-02 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION(S)**

---

Exposé :

Le conseil municipal décide du versement des subventions suivantes :

<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>Vote du CM (nombre de voix)</b>			<b>Montant de la subvention</b>
	OUI	NON	ABSTENT°	
Un voyage vers la mémoire		A 11 voix		0 €
APE du RPI Pierreville/St Germain Le Gaillard/Le Rozel	A 11 voix			200 €

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au versement de la subvention votée.

#### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire présente aux conseillers les différentes cartes de vœux reçues en mairie.
- Exposition des problèmes de chauffage au logement situé au 49 route de St Marcouf (« école primaire) : présentation d'un devis de l'entreprise BIHEL de 1 208 € pour un désembouage.

- Information du département concernant l'attribution du Fond de Concours (FIR) pour les travaux d'extension du groupe scolaire.
- Lecture de la lettre reçue de la part des trois assistantes maternelles, suite au courrier qui leur a été envoyé au sujet de la création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM).
- Présentation d'un devis pour l'achat de 7 vestes polaires pour les agents communaux : accepté par le conseil.
- Un courrier pour l'inscription de 2 niveaux scolaires pour une classe musique va être adressée au pôle de Proximité par les trois communes du RPI.
- Les portes ouvertes du RPI se tiendront le 28 février prochain, de 16h à 18h.
- Prévisions des effectifs des élèves par M. Vautier : actuellement, 154 élèves, prévision à 150 élèves.
- Un problème au candélabre de l'arrêt de bus du hameau Padet a été signalé.
- Achat de paniers garnis pour remercier de la fourniture d'électricité lors des illuminations de Noël (trois familles concernées).